

Fiche d'autocontrôle

Installations électriques à basse tension

Logements et parties privatives situées dans les parties communes

Affaire n° :	Nom du client :
Travaux : ☐ Neuf ☐ Rénovation totale ☐ Extension	
Type de bâtiment : ☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Annexe/dépendance	
Identification du logement :	

Les prescriptions listées dans la présente fiche sont issues de la Partie 10-1 (annexe 10D) de la norme NF C15-100 (août 2024)

Partie 10-1	Prescriptions	R*	NR*	SO*
	Protection contre les contacts indirects - Protection complémentaire contre les contacts directs			
10.1.5	Prise de terre : • Présence • Section • Continuité • Présence d'une barrette de coupure	...	...	...
10.1.5.2.1	Valeur de la résistance de la prise de terre : Ω	...	...	...
10.1.5	Conducteurs de terre : • Présence • Type (Cuivre / alu.) et section	...	...	...
	Conducteur principal de protection (avec connexion individuelle) : • Présence • Section • Continuité	...	...	...
10.1.5.3	Liaison équipotentielle principale (avec connexion individuelle) : • Présence • Section • Continuité	...	...	...
10.1.6.1	Conducteurs de protection (avec connexions individuelles) : • Présence • Continuité • Raccordement du bac d'encastrement métallique du tableau	...	...	...
10.1.5.4.2	Liaison équipotentielle supplémentaire :	...	...	...
10.1.5.4.4	• Présence • Continuité ou mesure d'isolement • Raccordement de tous les éléments conducteurs (ex. : canalisation métallique)	...	...	...
10.1.5	DDR à l'origine de l'installation : • Présence • Courant assigné différentiel - résiduel	...	...	...
10.1.7.7.3.2	• Type • Installation de classe II entre l'AGCP et le premier DDR (si AGCP non différentiel)	...	...	...
10.1.7.7.3	DDR ≤ 30 mA :	...	...	...
Tableau 10-1G	• Adéquation nombre de circuits placés sous un même DDR • Protégeant les circuits terminaux	...	...	...
10.1.7.7.3.2	• Au moins un DDR type A / Circuits protégés par type A ou F • Courant assigné des interrupteurs différentiels adapté à la protection en amont, ou protégé par l'aval	...	...	...
	Circuits terminaux			
10.1.6.2	Éclairage :	...	...	...
10.1.6.2.3	• Nombre maximal de point par circuit	...	...	...
10.1.6.2.4	• Nombre minimal de circuits	...	...	...
10.1.6.2.5	Raccordement terminal des points d'éclairage : • Absence de conducteurs sans protection mécanique • Degré de protection (IP) adapté aux conditions d'influences externes • Présence DCL ou boîte de connexion	...	...	...

R* : Réalisé / NR* : Non réalisé / SO* Sans objet

Partie 10-1	Prescriptions	R*	NR*	SO*
10.1.6.3	Socles de prise de courant :			
10.1.6.3.1	• Type à obturateur d'alvéoles	...	...	...
10.1.6.3.2	• Nombre minimal par pièce	...	...	...
10.1.6.3.3	• Nombre maximal par circuit	...	...	...
10.1.6.4	Circuits spécialisés :			
Tableau 10-1F	• Adéquation du nombre de circuits spécialisés	...	...	...
	• Séparation des fonctions	...	...	...
	• Calibre maximal des disjoncteurs adapté	...	...	...
	• Section minimale des conducteurs adaptée	...	...	...
10.1.6.5	Appareils de chauffage :			
	• Adéquation puissance, protection contre les surintensités et section minimale de conducteurs	...	...	...
10.1.6.6	Alimentation des points extérieurs :			
	• Canalisations uniquement en câble	...	...	...
	Commande			
10.1.6.8.2	Socles de prise de courant commandés par interrupteur :			
	• Alimentation depuis un circuit d'éclairage	...	...	...
	• 2 PC maximum sur 1 interrupteur	...	...	...
	Appareillage (y compris hors tableau)			
10.1.6.9.1	• Fixation sans griffes	...	...	...
10.1.6.9.2	• Degré de protection (IP) adapté aux conditions d'influences externes	...	...	...
	Locaux contenant une baignoire ou une douche			
	Volume 0			
10.1.6.10.2.1	• Degré de protection IPX7	...	...	...
10.1.6.10.2.2	• Appareillage interdit	...	...	...
10.1.6.10.2.3	• Canalisation alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
10.1.6.10.2.4	• Boîte de connexion non admise	...	...	...
10.1.6.10.2.6	• Matériel d'utilisation alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
	• Source TBTS hors volume	...	...	...
	Volume 1			
	• Degré de protection IPX4	...	...	...
	• Appareillage alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
	• Canalisation alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
	• Boîte de connexion non admise	...	...	...
	• Matériel d'utilisation alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
	• Source TBTS hors volume	...	...	...
	• Absence de canalisation électrique issue d'un autre logement	...	...	...
	Volume 2			
	• Degré de protection IPX4	...	...	...
	• Appareillage alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC - PC rasoir - Socle DCL	...	...	...
	• Canalisation de classe II	...	...	...
	• Boîte de connexion admise pour l'alimentation des appareils d'utilisation situés dans ce volume	...	...	...
	• Appareils d'utilisation de classe II et protégés par DDR ≤ 30 mA ou alimentés par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC ou séparation	...	...	...
	• Source TBTS hors volume	...	...	...
	• Absence de canalisation électrique issue d'un autre logement	...	...	...
	Volume caché et hors volume			
	• Degré de protection IPX4	...	...	...
	• Appareillage interdit	...	...	...
	• Canalisation de classe II	...	...	...
	• Appareils d'utilisation de classe I et protégés par DDR ≤ 30 mA ou alimentés par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC	...	...	...
	• Ouverture des trappes d'accès au moyen d'un outil (exemples : baignoire ; plénum)	...	...	...
	Espace technique électrique du logement			
10.1.7.1.2	• ETEL : dimensions minimales 600 mm X 250 mm ou réduites en largeur à la dimension de la GTL + 100 mm	...	...	...
	• Distances entre ETEL et installation de gaz, source de chaleur, point d'eau	...	...	...
	Alimentation électrique du logement			
10.1.7.3.1	• Sections des conducteurs d'alimentation du tableau de répartition	...	...	...
10.1.7.4	• Coupure d'urgence du logement : respect des caractéristiques et hauteur	...	...	...
10.1.7.6	• Tableau de répartition : placé dans l'ETEL et disposant d'une réserve minimale de 20 % ou mini 6 modules pour les logements des immeubles collectifs d'habitation	...	...	...
10.1.7.6.2	• Tableau de répartition divisionnaire interdit dans le Volume 0, 1, 2 et volume caché	...	...	...

R* : Réalisé / NR* : Non réalisé / SO* Sans objet

Partie 10-1	Prescriptions	R*	NR*	SO*
	Constitution du tableau électrique			
10.1.7.7.1.1	• Dispositif de sectionnement à l'origine de chaque circuit	...	...	...
10.1.7.7.1.2	• Sectionnement des circuits de pilotage	...	...	...
10.1.7.7.2	• Tout circuit protégé contre les surintensités par un disjoncteur	...	...	...
Tableau 10-1F	• Adéquation entre courant assigné du disjoncteur et section des conducteurs du circuit	...	...	...
10.1.7.7.4	• Protection contre les surtensions atmosphériques (parafoudre : type, mise en œuvre, déconnecteur)	...	...	...
10.1.8.1	• Identification des circuits	...	...	...
10.1.8.2	• Schémas	...	...	...
	Canalisations			
	• Conducteurs isolés posés sous conduit, plinthe ou goulotte	...	...	...
	• Canalisations noyées sous conduit	...	...	...
	• Plinthes et goulottes équipées des accessoires	...	...	...
10.1.6.7	• Absence d'une canalisation électrique d'un tiers	...	...	...
Observations éventuelles				
Date :		Signature		
Fiche établie par :				

Les extraits de normes figurant dans cet ouvrage sont reproduits avec l'accord d'AFNOR. Seul le texte original et complet de la norme telle que diffusée par AFNOR – accessible via le site internet www.afnor.org – a valeur normative